

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 20 FEVRIER 2020 -

### DÉCISION N° 20 - 02 - 006

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 31 décembre 2019 s'est réuni le jeudi 20 février 2020 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Claude GIRAUD (Vice-président)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Excusé :

- Georges DRU (Vice-président)

**Décision 1 : L'attribution d'un lot du marché relatif à l'entretien des espaces verts du Service départemental d'incendies et de secours de la Loire.**

La commission d'appel d'offres réunie le 12 septembre 2019 a attribué 8 des 9 lots que comportait le marché relatif à l'entretien des espaces verts. Le lot numéro 1 « *entretien des espaces verts du CDIS et du CIS Saint- Etienne la Terrasse* » avait été quant à lui déclaré infructueux du fait d'absence d'offre et a été relancé selon la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable passé en application de l'article R.2122-2 du Code de la commande publique. Pour rappel, ce lot avait été réservé aux établissements et services d'aide par le travail au titre de l'article L 2113-12 du Code de la commande publique.

L'entreprise MESSIDOR, domiciliée au 26 rue Rochefoy à Villars, a été sollicitée et a proposé une offre acceptée par la commission d'appel d'offres réunie le 28 janvier dernier.

L'offre retenue s'établit selon les principes suivants :

⇒ Le montant annuel minimum est de 7 700 € hors taxes et le montant maximum de 11 200 € hors taxes.

⇒ La durée de validité de l'accord-cadre est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande sont émis. Elle court à compter de la notification et jusqu'au 30 octobre 2020.

⇒ L'accord-cadre est reconductible de manière tacite 3 fois, sauf dénonciation par le pouvoir adjudicateur dans un délai de 3 mois avant l'échéance annuelle, pour une période de 1 an.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :** Le bureau confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 28 janvier 2020 attribuant le lot n° 1 « *entretien des espaces verts du CDIS et du CIS Saint-Etienne la Terrasse* » du marché relatif à l'entretien des espaces verts du Service départemental d'incendies et de secours de la Loire à l'entreprise **MESSIDOR**, sise au 26 rue Rochefoy à Villars.

**Article 2 :** Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Georges ZIEGLER